

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, la première formule de la lettre de M. Parizeau représente exactement ce que nous proposons dans notre loi, c'est-à-dire de payer directement au gouvernement 40 millions de dollars pour la partie des coupures qu'il a faites, ce qui est conforme à la formule présentée aux autres provinces. Pour les 186 millions de dollars qui demeuraient sur la table, nous avons proposé—et M. Parizeau semble trouver cela acceptable—de remettre \$85 sur la liste des contribuables de 1977, de façon que l'argent pourrait, dans les plus brefs délais, être entre les mains des contribuables qui ont payé des impôts l'an dernier.

[Traduction]

M. Stevens: le ministre pourrait-il dire à la Chambre pour quelle raison il hésite tant à adopter l'option n° 2 qui placerait apparemment la province de Québec dans une situation analogue à celle des huit autres provinces, de sorte que serait écartée la formule permettant le versement d'un certain montant à chacun des habitants du Québec, formule à laquelle le Québec s'est opposé pour des raisons constitutionnelles et qui part du principe que le Trésor fédéral et le Trésor du Québec se mettront d'accord sur le mécanisme de transfert des \$100?

● (1417)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, peut-être le député n'a-t-il pas bien saisi le contenu de la seconde proposition de M. Parizeau. Il ne demande pas les 100 dollars comme je l'ai proposé la semaine dernière. Il me demande de lui faire parvenir les 40 millions de dollars, comme il est proposé dans l'autre formule, plutôt que de nous faire payer immédiatement par la poste les 85 dollars. Il n'y voit d'ailleurs pas d'objection. Il serait d'accord pour conclure une entente selon laquelle l'argent serait versé aux contribuables lors de la présentation de leur déclaration d'impôt pour 1978, c'est-à-dire au début de 1979. Il a dit dans sa lettre qu'il lui faudra hausser ses impôts. C'est exactement ce que j'ai dit dès le début. Il peut faire ce qu'il veut dans les limites de sa compétence, tout comme je puis faire ce que je veux dans les limites de la mienne. Il vient enfin de le reconnaître dans sa lettre.

Des voix: Bravo!

[Français]

LA TAXE DE VENTE—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FERA EN SORTE QUE LE QUÉBEC SOIT TRAITÉ COMME LES AUTRES PROVINCES

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur le président, je désire aussi poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Pour assurer la Chambre aujourd'hui que la province de Québec sera traitée sur le même pied que les autres provinces au sujet de la taxe de vente, peut-il dire à la Chambre s'il accepte la première option ou même la deuxième, à l'effet que l'argent du gouvernement fédéral sera versé au gouvernement québécois, et non pas aux contribuables de la province de Québec, et ce afin que nous soyons absolument certains que

Questions orales

nous avons presque la même politique envers la province de Québec qu'envers les autres provinces?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je dirai à l'honorable député que s'il lit bien la lettre de M. Parizeau, il verra que ce dernier reconnaît au gouvernement fédéral le droit d'envoyer l'argent aux contribuables québécois, et c'est là le principe que nous avons toujours défendu. Il ne demande pas que nous envoyions un chèque au gouvernement du Québec, comme l'honorable député le demande à ce moment-ci, ce qu'il demande c'est tout simplement que, si nous attendons en 1978, de faciliter certains arrangements administratifs avec lui.

ON DEMANDE DE QUELLE FAÇON LE GOUVERNEMENT ENTEND EFFECTUER LE TRANSFERT DES \$100 AUX QUÉBÉCOIS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

J'aimerais demander au ministre des Finances—il a bien expliqué la première proposition—si également il est quand même disposé à accepter la deuxième formule? Il semble, dans la lettre de M. Parizeau, qu'on accepterait également l'option du \$100 en 1978. Est-ce que le ministre des Finances est également disposé à faire, pour 1978, ce transfert de l'ordre de \$100, dont on est à discuter avec le gouvernement du Québec les modalités d'administration?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur le président, je regrette, mais dans la deuxième proposition, M. Parizeau ne demande pas les \$100 que je lui ai offerts la semaine dernière. Il veut que je lui fasse parvenir, parce qu'il s'est conformé en partie à mon plan du budget, pour les 40 millions de dollars, et c'est pour le \$85 qu'il voudrait peut-être que nous fassions des arrangements en 1978. Il ne parle pas du \$100. Voilà pourquoi il semble, à ce moment-ci, dans mon esprit, qu'il serait plus facile, étant donné les circonstances, d'accepter, comme M. Parizeau est prêt à l'accepter, la proposition que j'ai présentée à la Chambre lorsque j'ai déposé mon bill C-56.

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, je veux simplement demander au ministre des Finances s'il croit que le ministre des Finances du Québec accepterait la formule à laquelle le ministre des Finances avait pensé la semaine dernière, savoir \$100 en 1978? Le ministre des Finances peut-il prétendre que le gouvernement du Québec refuserait cette formule?

M. Chrétien: Monsieur le président, dans la lettre qu'il m'a envoyée, il refuse la proposition que je lui ai faite la semaine dernière, parce qu'il exige que je lui envoie immédiatement les 40 millions de dollars que je propose de remettre d'une façon...

Une voix: Le choix.

M. Chrétien: Non, il ne s'agit pas de choix, il demande les 40 millions de dollars immédiatement, et pour les \$85, si je ne l'envoie qu'au printemps prochain, il demande des arrangements administratifs.